

COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2022

SEANCE DE 10H30

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2021
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte de gestion 2021 – délibération
- Approbation du compte administratif 2021 – délibération
- Débat d'orientation budgétaire 2022 – délibération
- Questions diverses

COMITE SYNDICAL

Séance du 29 mars 2022

COMPTE DE GESTION 2021

M. Jean-Paul PAVILLON, Président, expose :

Après s'être assuré que le receveur a pris en compte tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés par notre syndicat et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites.

Considérant la régularité des opérations, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Je vous propose,

DELIBERE

1. d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021.

COMITE SYNDICAL

Séance du 29 mars 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. , expose :

Les éléments constitutifs du compte administratif concernant l'exercice 2021, font ressortir les éléments comme suit :

- résultats :

• Dépenses de fonctionnement :	109 322,43 €
• Recettes de fonctionnement :	56 080,49 €
• Résultat de l'exercice :	- 53 241,94 €
• Résultat cumulé :	+ 239 432,87 €

La quasi-totalité des dépenses est liée à la prestation d'animation confiée au groupement Suez et DHI. Suite à la décision modificative de juillet 2021, seules les missions de Suez sur la 2^e période du marché (avril 2020 - avril 2021) et la prestation relative à l'exercice du 3 juin 2021 ont été facturées. Les missions complémentaires liées à la préparation de l'exercice du 29 mars 2022 et à la mise en place du site internet ont démarré mais n'ont pas fait l'objet de facturation en 2021. Aucun évènement sans suite n'a été remonté.

Je vous propose,

DELIBERE

1. d'approuver le compte administratif 2021,
2. de décider de l'affectation de la totalité du résultat (239 432,87 €) en report à nouveau à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2022.

COMITE SYNDICAL

Séance du 29 mars 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – Présentation synthétique

DEPENSES

Article	Libellé	Prévisions	Réalisations
6064	Fournitures de bureau	500,00 €	0,00 €
611	Exploitation de la Cellule Alerte	125 000,00 €	108 544,21 €
616	Primes d'assurance	0,00 €	0,00 €
6226	Honoraires	0,00 €	0,00 €
6231	Annonces et insertions	0,00 €	0,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	695,00 €
6238	Impressions et divers	500,00 €	23,95 €
6251	Frais de déplacements	500,00 €	53,40 €
6261	Frais d'affranchissement	500,00 €	5,87 €
Total		128 000,00 €	109 322,43 €

RECETTES

Article	Libellé	Prévisions	Réalisations
74741	Participations	55 000,00 €	56 080,49 €
74781	Subventions agence de l'Eau	0,00 €	0,00 €
74782	Subventions autres organismes	0,00 €	0,00 €
002	Résultat reporté	292 674,81 €	0,00 €
Total		347 674,81 €	56 080,49 €

RESULTAT 2020

-53 241,94 €

RESULTAT CUMULE

239 432,87 €

COMITE SYNDICAL

Séance du 29 mars 2022

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

M. Jean-Paul PAVILLON, Président, expose :

Les dépenses récurrentes du syndicat relèvent essentiellement du fonctionnement de la Cellule Alerte portée par un prestataire. L'année 2021 a permis de tester la procédure d'alerte lors d'un premier exercice dans le Maine-et-Loire et d'identifier le besoin du syndicat d'être mieux connu des services de l'Etat et des acteurs de la Loire (VNF notamment). L'année 2021 a également été l'occasion de définir les objectifs et ambitions du syndicat pour les années à venir et ainsi mettre les moyens nécessaires à la vie du Réseau. Il a notamment été décidé de séparer les prestations de modélisation et de mise en œuvre de la cellule d'alerte pour le prochain marché. Ainsi le modèle 1D pourra être pérennisé et évolué plus librement. La cellule d'alerte est renforcée sur la partie communication et le syndicat se dote d'un site internet.

Les autres charges de fonctionnement fixées pour 2022 relèvent de la volonté d'affecter de façon plus assumée des ressources internes en disposant avec Angers Loire Métropole et Nantes Métropole de conventions de mise à disposition permettant de clarifier le temps passé aux travaux du syndicat. 30% d'ETP seront ainsi dédiés à l'animation du Réseau en 2022. Les autres dépenses sont modestes et destinées à assurer le financement des besoins administratifs et autres frais liés à l'activité du Syndicat.

En recettes, il est proposé pour 2022 de maintenir le niveau de la redevance à hauteur de 0.50€ par tranche de 1 000 m³ le prélèvement d'eau pris en Loire (sur la base des prélèvements de 2020). En effet, cette participation conduit à une recette globale estimée d'environ 55 000 € pour 2022. C'est nettement inférieur au niveau de dépenses identifié, mais le résultat cumulé du budget (environ 240 000 €) permet de faire face à ce déséquilibre conjoncturel. La question du niveau de la redevance sera abordée lors des prochains exercices compte tenu de la volonté politique de développer l'activité du Réseau Loire Alerte et des informations proposées par l'outil de prospective financière permettant de valider les différents scénarii proposés.

Le projet de budget primitif s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

DEPENSES :	Rappel BP 21	PROPO BP 22
• 6064 Fournitures de bureau	500 €	0 €
• 611 Exploitation de la Cellule Alerte + actions de développement	90 000 €	150 000 €
• 6132 Location de salle	0 €	0 €
• 6231 Annonces et insertions	0 €	2 000 €
• 6232 Fêtes et cérémonies	1 000 €	1 300 €
• 6238 Impressions et divers	500 €	100 €
• 6251 Frais de déplacements	500 €	500 €
• 6261 Frais d'affranchissement	500 €	100 €
• 6531 Indemnités Président et Vice-Président	0 €	0 €
• 6217 Charges de personnel	0 €	12 000 €
TOTAL	93 000 €	166 000€

<u>RECETTES :</u>	Rappel BP 20	PROPO BP 21
• 74741 Participations	55 000.00 €	55 000.00 €
• 74781 Subventions agence de l'Eau	0.00 €	0.00 €
• 74782 Subventions autres organismes	0.00 €	0.00 €
• 002 Résultat reporté	<u>292 674.81 €</u>	<u>239 432.87 €</u>
TOTAL	347 674.81 €	294 432.87 €

Je vous propose,

DELIBERE

1. de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.